

ADULTES Réinscription (ancien élève) Inscription (nouvel élève)**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

NOM :

PRÉNOM : Date de naissance : ___/___/___

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Mail :

AUTORISATION À PHOTOGRAPHIER ET À DIFFUSERJe soussigné(e) : Madame Monsieur autorise n'autorise pas
le Centre Municipal d'Arts Plastiques de Brive (CMAP) à photographier et à diffuser les travaux de mon enfant, en relation avec l'activité. autorise n'autorise pas
le CMAP à diffuser des photos de mon enfant lors des différents événements et sorties organisées par celui-ci.

CHOIX DES ATELIERS :

Code atelier	Jour	Horaires	Enseignant.e

FONCTIONNEMENT

INSCRIPTION

Toute inscription au Centre Municipal d'Arts Plastiques est annuelle.

L'inscription est considérée comme définitive après dépôt du dossier et sans information contraire de la part de l'élève. L'annulation doit faire l'objet soit d'un courrier, soit d'un mail.

En l'absence du dossier administratif dûment complété et des pièces justificatives fournies, aucune inscription ne pourra être effectuée.

Toute modification intervenant dans l'année, changement d'adresse, de mail, ou de numéro de téléphone, devra être signalée au secrétariat.

PAIEMENT

Les droits d'inscription au Centre Municipal d'Arts Plastiques sont fixés en fonction du quotient familial du foyer et du lieu de résidence.

Les droits d'inscription seront exigés pour l'année scolaire au moment de l'inscription en un ou deux versements. Seul le paiement validera l'inscription.

Toute année commencée, sans annulation selon les conditions requises, est due.

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS

Toute absence à un atelier doit être signalée au secrétariat.

En cas d'absence d'un.e enseignant.e, les élèves seront prévenus.

Par l'inscription, l'élève s'engage à suivre avec assiduité les cours auxquels il est inscrit en début d'année scolaire. Cet engagement stipule que trois absences non justifiées à un cours entraînent automatiquement l'annulation de l'inscription. Le contrôle de la présence des élèves est placé sous la responsabilité de chaque professeur en liaison avec l'administration.

Chaque élève s'engage à venir avec son matériel ; celui-ci reste à sa charge.

AUTORISATION D'INTERVENTION MÉDICALE

Un élève accidenté ou malade est transporté par les secours d'urgences les mieux adaptés. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : _____

Je soussigné(e) _____

autorise le personnel du Centre Municipal d'Arts Plastiques à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Je déclare ne pas souhaiter fournir les pièces justificatives pour le calcul des droits d'inscription au Centre Municipal d'Arts Plastiques et accepte par conséquent que **le tarif maximum soit appliqué.**

Je certifie avoir pris connaissance du fonctionnement du Centre Municipal d'Arts Plastiques.

Fait à _____, Le ____/____/_____

Signature obligatoire :